

**SELAS « ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES », titulaire
d'un Office Notarial à AJACCIO (20000) 3 Cours Général Leclerc**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Mariette NOCERA, Notaire à AJACCIO, le 2 avril 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mr Paul PERETTI et Mme Luce SEROIN, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) 5 cours Général Leclerc, Mr est né à ORAN (ALGERIE) le 5 juillet 1938, Mme est née à RIO SALADO (ALGERIE) le 15 avril 1942, mariés à la mairie de MONTPELLIER (34000) le 18 avril 1963 sous le régime de la séparation de biens pure et simple.

Ils ont possédé pendant plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers sis à AJACCIO (20000) Résidence Palais Grandval, 5, 7 et 9 cours Général Leclerc, 2 rue Miss Campbell, cadastré section CE numéro 387 pour 48a 74ca, le lot de copropriété numéro 970 : dans le bâtiment D, un grenier n°7 à gauche du précédent à droite au fond du dégagement de droite.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr